



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES RAPPORT SUR LE PRÉAVIS 06/2023 – COMPTES 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFI) s'est réunie deux fois pour l'examen des comptes et de la gestion 2022. Une première fois le 15 mai 2023 pour une séance de préparation et une deuxième fois le 25 mai 2023 pour l'audition de l'ensemble de la Municipalité.

Les compositions de la COGEFI pour ces séances étaient les suivantes :

Séance de préparation du 15 mai 2023 dans la salle des commissions :

Présidente :	Madame	Helena FROEHLICH
Membres :	Madame	Anne GUTHMULLER
	Messieurs	Nicolas GUILLOT
		Michael HAUSCHILD
		Hans-Jörg HIRSCH
		Simon HOSTETTLER
Rapporteur :	Monsieur	Markus AFFOLTER

Commencé à 20H00, la commission a établi la planification et la base des questions pour la journée avec la Municipalité. La séance a été levée à 22h40.

Séance de travail du 25 mai 2023 au Complexe communale du Léman :

Présidente :	Madame	Helena FROEHLICH
Membres :	Madame	Anne GUTHMULLER
	Messieurs	Nicolas GUILLOT
		Michael HAUSCHILD (excusé le matin)
		Hans-Jörg HIRSCH
		Simon HOSTETTLER
Rapporteur :	Monsieur	Markus AFFOLTER

La COGEFI avait reçu les documents suivants le 10 mai 2023 pour analyse :

- Les comptes 2022 et les comptes par nature 2022
- Le bilan 2022
- Le rapport de gestion 2022
- Le rapport 2022 du réviseur Fidinter

- Les comptes 2022 du chalet des Alouettes, du SDIS Chamberonne, de l'ORPC, la Concentration des eau usées Mèbre et Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers.
- Quelques autres documents de travail remis lors de la séance

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée en présence du boursier communal, Monsieur Didier REYMOND, de leurs chefs de service respectifs, selon l'horaire suivant :

8h00 – 9h30	Monsieur Etienne DUBUIS
9h30 – 11h00	Madame Anne MERMINOD
11h00 – 12h15	Madame Corinne WILLI
13h45 – 15h15	Monsieur Olivier MATTHEY
15h15 – 16h30	Monsieur René PILLER
16h30 – 17h45	Monsieur Etienne DUBUIS

La COGEFI a ensuite siégé à huit clos de 18h00 à 19h00 pour ses conclusions.

La COGEFI tient à remercier l'ensemble de la Municipalité, ainsi que le boursier et les chefs de service, pour leur disponibilité et leurs réponses aux questions posées.

Remarques générales

L'année 2022 s'est soldée par une perte (excédent de dépenses) de CHF 1'348'454.38.-, supérieure par rapport au montant budgété de CHF 1'219'419.80.-

La marge d'autofinancement de CHF 258'359.20 est légèrement positive et meilleure que les CHF 64'023 du budget amendé. Un montant de CHF 274'252, venant des subventions reçues, est porté en réduction d'investissement de la garderie. La marge d'autofinancement corrigée se monte alors à CHF 532'611. Les investissements se montent à CHF 797'749, ce qui donne un solde financier négatif de CHF 265'138.

Evolution des charges non maitrisables

Les charges non maitrisables (péréquation, facture sociale et police cantonale) ont généré dans le passé une forte augmentation des charges. Depuis au moins 3 ans, on constate par contre une stabilisation de ces 3 postes autour de 15 millions.

Une nouvelle péréquation actuellement en consultation est prévue pour 2025. Dans une simulation du Canton l'impact pour notre Commune est positif. Dans un tableau du Canton ces charges non maitrisables devraient baisser de CHF 15'069'327 en 2022 à CHF 13'237'100 en 2025, avec une économie pour nos comptes de CHF 1'832'227.

Impôts – taxes et patentes

Même si les impôts représentent un écart négatif de CHF 2'035'193 par rapport au budget, l'écart négatif par rapport à 2021 est de seulement CHF 357'623. La cause est surtout un ajustement du Canton au niveau de l'« impôt sur le capital » et « récupérations frais et intérêts » qui montrent ensemble un écart négatif de CHF 836'874, par rapport à 2021.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté par rapport à l'année 2021 de CHF 1'107'532 pour arriver à un total de CHF 15'006'223. Cette augmentation est d'autant plus satisfaisante que la population a seulement légèrement augmenté de 94 personnes et le taux d'imposition est resté le même.

Evolution des charges maitrisables

Les coûts maitrisables « Autorité et Personnel » sont en ligne avec le budget, mais on constate une hausse inquiétante par rapport à 2021 et 2020. En 2020 ce poste était encore de CHF 4'178'674, alors que 3 ans plus tard dans le budget 2023 il monte déjà à CHF 6'329'957. Certes, dans ces coûts il y a des charges du personnel de la garderie, qui sont couvertes par les paiements des parents et de la FAJE.

Mais les charges maitrisables du poste « Administration générale » augmentent également très fortement de CHF 4'363'342 en 2020 à CHF 5'961'501 dans le budget 2023.

	2020	2021	2022	2023B
Autorités et Personnel	4'178'674	4'813'188	5'646'694	6'329'957
<i>Croissance</i>		15.2%	17.3%	12.1%
Administration générale	4'363'342	4'666'481	5'449'225	5'961'501
<i>Croissance</i>		6.9%	16.8%	9.4%
Population	4909	4932	5026	5100 (?)
<i>Croissance</i>		0.5%	1.9%	1.5%
Impôts personne physique				
Revenus personnes physiques	13'667'949	13'898'691	15'006'223	14'600'000
Fortune personnes physiques	3'820'279	3'891'889	4'120'924	4'000'000
Total Impôts personnes physiques	17'488'228	17'790'580	19'127'147	18'600'000
<i>Croissance</i>		2.2%	9.6%	-3.5%
Péréquation				
Horizontale	6'019'581	5'632'719	6'099'780	5'753'803
Verticale	8'833'090	8'816'017	8'594'706	9'074'938
Police cantonale	465'608	460'241	492'177	483'311
Total	15'318'279	14'908'977	15'186'663	15'312'052
<i>Croissance</i>		-2.67%	1.86%	0.83%

On constate dans le tableau du haut une croissance des charges maitrisables beaucoup plus forte que la croissance de la population et en conséquence du revenu d'impôts des personnes physiques. Cette divergence n'est pas soutenable à la longue.

Heureusement de gros revenus/réductions des charges commencent à se dessiner pour le futur : la nouvelle péréquation, les DDP du Pâqueret et Bochet 1, les Jordils. Mais aussi des investissements lourds vont arriver : la voirie, renaturation de la Venoge, le nouveau port, agrandissement de l'école. Ces investissements obligeront la commune à augmenter son endettement de manière significative.

La COGEFI demande alors à la Municipalité d'établir un plan grossier sur plusieurs années pour montrer l'impact de ces projets sur nos liquidités.

**Questions posées par la Commission sur les comptes 2022 et réponses reçues lors de la séance du 25 mai
(l'ordre chronologique a été reclassé par numéro de pages du rapport des comptes pour faciliter la lecture)**

Municipal	Page	Comptes	Comptes	Libellés	Question	Réponse
1	3	1100	3011.001	Traitements du personnel	Imputation interne : la garderie doit s'autofinancer, pourquoi cette imputation par rapport à la situation passée ?	Ce n'était pas transparent. Après discussion avec l'AJESOL on fait une imputation interne à la place d'une réduction du compte. Le montant autorisé par AJESOL est de CHF 70'000. La différence de charge est imputée à Saint-Sulpice comme charge impactant le budget de la Commune. Les autres communes ont une charge de CHF 50'000 pour ce poste.
1	3	1100	3011.001	Traitement du personnel	Quel est la justification pour cette augmentation de plus de CHF 200'000.- traitement du personnel ?	En plus des explications à la page 2 il y a aussi le départ du Secrétaire municipal qui nécessitait l'engagement de personnel à court terme et le chevauchement de salaire avec le nouvel engagement.
1	3	1100	3030.000	Cotisations AVS	Ce montant semble sous-évalué, même question pour les autres charges sociales.	Le budget n'était pas exact. Globalement les montants sont corrects.
1	3	1100	3090.000	Autres charges personnel	Cette charge devrait être imputée dans le compte honoraire juridique	Oui en principe, mais le compte « honoraires juridiques » couvre des litiges légaux et ici il s'agit de frais de consultants

1	5	1100	3090.001	Frais de formation continue	Pourquoi ce dépassement et qu'elle est la plus-value de cette formation ?	Le budget global pour la formation du personnel est respecté, la précision de l'imputation peut être en question.
1	5	1100	3090.002	Frais de recherche personnel	Quels sont ces frais de recherche. Pourquoi autant ?	Il s'agit du mandat de recrutement et des frais de « assessment » concernant le poste de secrétaire municipal.
1	5	1100	4900.006	Imputations internes	Pourquoi ces imputations ?	Voir 1100.3011.001
1	5	1140	3011.001	Traitements du personnel	Cette charge de personnel (développement durable) devrait-elle être couverte par la taxe ?	Seulement 20% des charges de salaire peuvent être payées par la taxe. La compréhension du préavis voté peut prêter à confusion : s'agissait-il d'un poste à 20% d'EPT ou 20% du salaire financé par la taxe ? (C'est la deuxième interprétation qui est appliquée dans les comptes.)
2	5	1140	3801.000	Attribution fonds réserve	Pourquoi cette attribution ?	Plusieurs projets vont être payés en 2023
1	7	1410		Promotion économique	Ce centre de coût est-il utile ?	Oui, pour attirer des sociétés, mais on devrait faire plus. En 2023 c'est seulement un 10% EPT consacré à cette tâche.
1	7	1410	3526.001	Quote-part Lausanne région	Quelles retombées positives concrètes pour Saint-Sulpice ?	Des contacts pour le DDP sont venus à travers Lausanne-Région.
1	9	1600		Tourisme	Quelles sont les charges du budget communal imputées dans ce centre de coût ? Tour de France, bancs, aménagements etc .	Imputations internes pour des expos à l'espace 52. Organisation Festival des arts de la rue. Le salaire correspond seulement à 10% EPT pour ce poste

2	9	1600	3658.001	Commentaire	Quelles sont ces frais administratifs ?	Correspond aux quotes-parts moins 3% commission pour Saint-Sulpice pour l'encaissement de la taxe de séjour.
5	9	1700	3116.000	Achat de matériel	Cela concerne quel matériel ?	Prêt à la société de tir, panneaux, casier, divers pour le foot
5	9	1700	3653.009	CSM soutien	Evolution des charges pour le futur et explication	Malgré un montant plafonné qui était budgété, les charges sont supérieures au budget et le plafond n'est pas respecté.
1	11	1800		Transports publics	Discussion, vision à long terme	Les frais TL vont continuer de grimper ; ouverture de nouvelles lignes et passage vers des bus électriques.
4	11	1900		Service informatique	Discussion, vision à long terme	Passer au Microsoft 365 et « teams », remplacer les serveurs et PC après approx 5 ans.
4	11	1900	3141.013	Honoraires divers	Quelles sont les raisons de ces honoraires divers ?	Ces charges se trouvaient dans 3101.002. Elles couvrent les paramétrages des programmes et développements des projets
1	13	2100	3187.000	Perception honoraires	Pourquoi cette évolution des charges ?	Correspond à plusieurs charges dans le décompte du Canton, surtout perception IS et abandons de solde PP et IS.
1	13	2100	3301.001	Pertes sur débiteurs	Quel est le risque ?	Risque de 1'130'000 avec une provision de 2'006'872. Le montant de 184'047 correspond aux frais de pertes sur débiteur en 2022.
1	13	2100	4012.000	Impôt sur le capital	Complément d'explication	Des reports de 2020/21 négatifs impactent les acomptes 2022.
1	13	2100	4362.002	Récup frais et int. Retard	Complément d'explication	Correction du Canton dans son décompte

4	19	42	4250.000	Recettes extraordinaires	Quelles recettes ?	Dans le passé la Commune payait les factures et les envoyait à la gérance. Les recettes sont les rétrocessions de la régie suite à des décomptes 21/22. S'applique pour tous les comptes 4250.
4	19	42	4271.000	Locations	Augmentation des loyers ?	Il n'y a pas d'augmentation de loyers. Au Bochet 1 on a un versement de la Vaudoise assurance pour 12'600 et un nouveau loyer de 280/mois par un agent d'affaires qui loue un local.
4	19	3504	3141.000	Entretien	Risque de report de charges en 2023 - 2024 ?	Le budget était encore fait par M. Cheraz. On n'a pas fait tout ce qui était prévu.
4	21	3504 / 3505		Imputations internes	Pourquoi cette suppression par rapport aux comptes 2021	Après discussion avec les municipaux on a changé des imputations
4	23	3507	4250.000	Recette extraordinaires	Explication peu claire	Voir plus haut
4	23	3508	4250.000	Recette extraordinaires	Explication peu claire	Voir plus haut
4	25	3514	3121.000	Eau / Electricité	Pourquoi ne figurent pas au budget ?	Jusqu'en avril 22 pas de factures reçues. Donc rien mis au budget. C'est un oubli
5	27	4100	4313.002	Frais externes pour spécialistes	Quelle est la contrepartie des charges pour ce revenu ?	Dans urbanisme 4200 : honoraires géomètre 3185.007 3185.011 Egouts 4600: 3185.013
3	31	4390	3801.000	Attributions à fonds de réserve	Détail du calcul par année et complément d'explication	Nouveau fonds créé en 2020 (préavis voté) mais jamais alimenté. Doté avec 0.7ct/kw

3	33	4400	3188.010	Enlèvement compostables	Quelle est l'évolution de ces charges concernant les déchets	Nouvelle organisation comptable. En 2021 comptabilisé sous 4520.3188.010
3	33	4500	3188.003	idem	idem	Se trouve sous 4510.3188.003
3	33	4500	4814.000	Prélèvements s/ fds réserve	Fds de réserve épuisé ? Conséquences exercice 2023 ?	Ce sera comptabilisé comme une avance
3	35	4600	3144.002	Entretien de la station de pompage	Quels reports de charges pour les années suivantes ?	En 2021 il fallait remplacer les pompes très chères. Les coûts devraient plutôt augmenter dans le futur
3	37	4600	3311.000	Amortissements	Pourquoi cette variation	Concerne les préavis 16.19, 09.20, 07.21, 06.21 et 04.22
3	37	4600	3811.001	Fonds	Augmentation du fonds – nécessité ?	Compte 4600 doit se balancer, l'attribution au fonds sert à équilibrer ce compte
2	43	5200	3512.002	Bon de repas	Explication	Perception des bons de repas : l'application « Macantine » gère maintenant le restaurant scolaire
2	43	5200	3522.010	Quote-part Commune Chavannes, immeuble	Explication	L'amortissement n'a pas encore commencé suite aux travaux en retard
1	47	6200	3101.005/4 311.002/43 12.002	Honoraires /émoluments	Evolution des charges versus des produits	Le ratio entre le compte 3101.005 et 4312.002 correspond au budget
5	49	6400		Service des inhumations	Qu'en est-il des Taxes des concessions et inhumations ?	Ce service est gratuit pour les Serpelious et il n'y a pas eu de demandes d'inhumations venant de l'extérieur du village.
5	49	6500	3521.001	SDIS Chamberonne	Augmentation des charges, explication	Paiement rattrapage LPP dans le SDIS

2	49	7100	3655.004	AJESOL quote part garderie	Maîtrise du budget - explication	Moins d'enfants placés qu'estimé dans le budget. Cette estimation impacte fortement le budget communal.
2	53	7110	4332.000	Participation des parents	Pourquoi cette diminution de revenus ?	Salaire des parents plus bas, la cause n'est pas trop claire
2	53	7120	3011.001	Imputation interne	Explication et conséquences	Partie des frais de salaires remplacer par 3900.002
2	53	7120	3113.020	Commentaire	Complément d'explication	En réduction du crédit d'immeuble avec une autre subvention de 20k
2	55	7120	3900.002	Imputation interne	Sur le résultat de la garderie	Voir en haut
2	55	7120		Subventions - aides	Quelle situation pour les années suivantes ?	Plus d'aide au démarrage dans le futur. La différence de déficit sera payée par l'Ajesol
1	55	7200	3515.012	Part. à la facture sociale	Discussion	Nouveau système de péréquation en 2025 avec des réductions substantielles.
1	65			Réserve générale	Discussion	Le niveau n'est pas critique puisque dans la nouvelle comptabilité des communes à partir de 2024 les réserves seront groupées.
2	67	14.19		Création de la garderie	Que couvrent ces CHF 348'681.- de dépenses au cours de l'exercice 2022 ?	Il s'agit de la facture finale de JPF (278'000.-), d'une facture pour AZ, ventilation (8'900.-), +différents travaux, notamment : résine au sol, acompte pour les stores en toile, meubles pour les poussettes.

CONCLUSIONS

Les comptes 2022 montrent une bonne tenue du budget, mais on constate aussi une croissance inquiétante des charges maitrisables et un flou pour les années à venir concernant les entrées de liquidités et des impacts des investissements. La COGEFI voit la nécessité de faire un plan de liquidités sur plusieurs années, avant la discussion sur le point d'impôt et le budget 2024.

Au terme de ses délibérations, la Commission de Gestion et des Finances propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis sur les comptes 2022 de la commune de Saint Sulpice.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNALE DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal 06/2023, ainsi que les comptes communaux 2022 et ceux des Ententes intercommunales ;
- Oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022, ainsi que le bilan tels que présentés

Ainsi fait à Saint-Sulpice le 5 juin 2023

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente

Le Rapporteur

Hélène FROEHLICH

Markus AFFOLTER